



Délibération n° 2020-10-31-05
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Syndical du 31 octobre 2020

Objet : Désignation d'un représentant au CNAS

Rapporteur : Sébastien GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Evelyne BRUN

Date de convocation :
16 octobre 2020

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 75
Pouvoir : 8
Votants : 84

Pour : 75
Abstention : 2
Blancs : 2
Non pas pris part au vote :
5

L'an deux-mille-vingt, le trente et un octobre à dix-heures zéro minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz – Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Studio 120 à Cournon d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président.

Étaient présents les délégués suivants :

Le vote se déroulant à bulletin secret, la liste des participants n'est pas retranscrite.

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

Le Président rappelle à l'assemblée que le SIEG – TE 63 adhère au Comité National d'Action Sociale pour le personnel depuis le 1^{er} janvier 2017.

Il convient de désigner un représentant élu.

Le Bureau propose à l'assemblée :

Stéphane GUILLAUME



Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide de nommer Monsieur Stéphane GUILLAUME comme représentant au CNAS ;

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Sébastien GOUTTEBEL



Publié et certifié exécutoire par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 5 novembre 2020 et de la publication le 5 novembre 2020.